

Après l'inscription...

① Les services de l'université auxquels j'ai accès

La boîte aux lettres électronique

Une adresse électronique me sera attribuée sous la forme prenom.nom@univ-smb.fr

Je recevrai des informations importantes sur cette adresse, notamment les démarches pour me réinscrire ou valider mon année de licence.

Le service commun de documentation et des bibliothèques universitaires (SCDBU)

- service sur place : prêt et consultation de documents et d'ouvrages dans les trois bibliothèques universitaires de l'USMB, prolongation de prêt ;
- service en ligne : accès à la documentation numérique, accès à la formation à la recherche documentaire, consultation du catalogue des trois bibliothèques universitaires, consultation du compte emprunteur, prolongation des prêts.

Le service des sports (SDS)

J'ai accès aux activités semestrielles encadrées, aux pratiques en autonomie et aux animations dans la limite des places disponibles. Une redevance liée à l'activité me sera demandée dès lors que cette dernière n'est pas gratuite.

Le service de médecine préventive et de promotion de la sante (SUMPPS)

J'ai accès aux prestations offertes par les professionnels du service (infirmière, médecin, psychologue, assistante sociale) sur les trois campus de l'USMB. Les rendez-vous sont pris par le secrétariat de l'antenne du SUMPPS concernée.

Je peux bénéficier d'une mise à jour gratuite de mes vaccinations dans les locaux du SUMPPS des campus de Jacob-Bellecombette et du Bourget-du-Lac, sur simple présentation de mon carnet de santé ou de vaccinations après avoir pris rendez-vous auprès du secrétariat concerné.

Le service universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SUIO-IP)

Le SUIO-IP est à ma disposition pour répondre à toute question sur l'orientation. Il prend les rendez-vous avec le conseiller d'orientation psychologue à ma demande.

Contact : 04 79 75 94 83 ou service.orientation@univ-smb.fr

Le service de vie étudiante et de campus (SVEC)

Le SVEC est présent sur les trois campus de l'USMB. Je peux m'adresser à lui pour tous les aspects de la vie étudiante. Le SVEC répond à mes interrogations ou me dirige vers les services adéquats.

Contact : SVEC : 04 79 75 94 15 ou service.vie-etudiante@univ-smb.fr

② La validation des crédits à l'université

A l'issue de la 1^{re} année CPGE, 3 cas se présenteront :

- Cas 1 : Je suis admis-e en CPGE 2. Le jury universitaire validera automatiquement les crédits ECTS de la licence 1 dans laquelle je suis inscrit-e.

- Cas 2 : Je ne suis pas admis-e en CPGE 2 mais j'ai validé 60 ECTS. La commission mixte (lycées-université) statuera sur l'obtention des crédits ECTS de la licence 1 dans laquelle je suis inscrit-e.
- Cas 3 : Je ne suis pas admis-e en CPGE 2 et je n'ai pas validé 60 ECTS. Je ne peux pas valider ma licence 1.

Compte-tenu du calendrier du dernier conseil de classe de CPGE1 (fin juin) et de la date de la commission mixte (début juillet), la validation de la licence 1 sera examinée en session de rattrapage et au plus tard le 8 juillet.

③ La réorientation

En cours de 1^{re} année CPGE vers la 1^{re} année de licence :

Je peux me réorienter en cours de première année de CPGE vers la première année de licence dans laquelle je me suis inscrit-e. Cette réorientation peut intervenir :

- au cours du premier semestre et au plus tard à la fin du mois d'octobre. Après mon inscription, j'intégrerai la formation universitaire sans condition et bénéficierai d'une dispense pour être autorisé à présenter uniquement les épreuves de fin de semestre (dernières épreuves de contrôle continu et examens terminaux).
- à la fin du premier semestre et au plus tard le 15 décembre. J'intégrerai la formation universitaire au semestre 2 de la première année de la licence d'inscription. En cas de réussite au semestre 2, le jury m'accordera la validation totale du semestre 1 par neutralisation du résultat. Si je ne souhaite pas bénéficier de cette procédure de validation totale, je peux, si le calendrier de la formation le permet, passer les épreuves du semestre 1 en session de rattrapage. Je dois, dans ce cas, interroger le responsable de la formation universitaire dès que possible.

À l'issue de la première année de CPGE :

Je peux demander une admission en 2^e année dans une autre mention de licence autorisée. La commission mixte qui se tiendra début juillet, examinera la pertinence de ma demande.

④ Mes interlocuteurs

- Pour des questions d'ordre administratif
 Scolarité centrale
 Inscriptions CPGE
 27 rue Marcoz - BP 1104
 73011 CHAMBERY cedex
 04.79.75.91.91 ou scolarite.centrale@univ-smb.fr
- Pour des questions d'ordre pédagogique

<u>CLASSES PRÉPARATOIRES LITTÉRAIRES</u> (sauf géographie aménagement)	<u>CLASSES PRÉPARATOIRES SCIENTIFIQUES</u> (plus géographie aménagement)	<u>CLASSES PRÉPARATOIRES ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES</u>
UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC UFR Lettres Langues Sciences Humaines Bâtiment 2 BP 1104 73011 CHAMBERY cedex 04.79.75.85.23 responsable-scolarite.lsh@univ-smb.fr	UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC UFR Sciences et Montagnes Bâtiment Les Belledonnes Campus scientifique 73376 LE BOURGET-DU-LAC cedex 04.79.75.94.56 scol-scem@univ-smb.fr	UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC IAE Savoie Mont Blanc 4 chemin de Bellevue BP 80439 74944 ANNECY-LE-VIEUX cedex 04.50.09.24.24 scolarite-acy.iae@univ-smb.fr